

AUTRES ORIENTATIONS ENVISAGEABLES

Si l'état de santé du patient le justifie, une hospitalisation pourra être envisagée sur prescription médicale.

Il pourra s'agir :

- d'une hospitalisation de jour au SMPR du centre Pénitentiaire de Seysses (05 61 56 60 00) ;
- d'une hospitalisation à temps complet avec consentement ou le cas échéant sans consentement au sein de l'Unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) du Centre hospitalier Gérard Marchant (05 61 43 36 00 ou 05 61 43 36 06).

LES PARTENAIRES

L'antenne du SMPR de Muret travaille en collaboration avec :

- Les Dispositifs de soins somatiques des unités sanitaires (DSS, ex-UCSA) ;
- Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ;
- Les Centres de soins d'accompagnement et de prévention en Addictologie (CSAPA) ;
- Les Dispositifs de soins psychiatriques (DSP) en milieu pénitentiaire ;
- Les intervenants de la psychiatrie en milieu libre.

LES COORDONNÉES

Service Médico-Psychologique Régional
25 route de seysses
31600 Muret

Tél : 05 61 76 09 20

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30



SMPR

Service médico-psychologique régional

Antenne située au centre de détention de Muret

Pôle de Psychiatrie Légale et Conduites
Addictives en Milieu Pénitentiaire

L'antenne du Service médico-psychologique régional (SMPR)

est une unité de soins qui assure la prévention, le diagnostic et les soins des troubles psychiatriques de la population pénale détenue au sein du centre de détention de Muret. Il propose des prises en charge de type CMP (Centres médico-psychologiques) et CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel), incluant les addictions et la prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

L'ÉQUIPE

- Psychiatres ;
- Cadre de santé ;
- Infirmier(e)s ;
- Psychologues ;
- Psychomotricien(ne)s ;
- Assistant(e) social(e) ;
- Secrétaire ;



LES MISSIONS

- Permettre une évaluation initiale et continue de la santé psychique de la population accueillie.
- Proposer une prise en charge ambulatoire pluridisciplinaire des personnes présentant une souffrance psychique ou une pathologie relevant de la psychiatrie, des conduites addictives, sous réserve de leur consentement, soumises ou non à des soins pénalement ordonnés à leur libération ;
- Organiser la continuité des soins durant la détention et à la sortie en lien avec les structures sanitaires et du milieu libre.

MODALITÉS

- Toute prescription ou renouvellement de traitement est assuré par le psychiatre référent, lors d'une consultation médicale ;
- Pour tout contact avec le SMPR, une demande est à adresser par écrit directement auprès du secrétariat ;

FONCTIONNEMENT

L'antenne du SMPR se réfère au modèle des CMP/CATTP du milieu libre avec :

- Des entretiens d'accueil proposés à tous les "arrivants" (et aux personnes en faisant la demande) ;
- Des consultations et des suivis individuels avec :
 - ◊ des médecins,
 - ◊ des psychologues,
 - ◊ des psychomotricien(ne)s,
 - ◊ des infirmier(e)s,
 - ◊ des assistant(e)s social(e)s ;
- Des ateliers et groupes thérapeutiques (ex : atelier écriture, groupe relaxation, groupe de parole, des temps d'accueil...) ;
- D'autres activités (ex : actions d'éducation à la santé...).

